



MAIF
CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Ent. Régie par le Code des Assurances
SIREN : 775 709 702
N° intracommunautaire : FR81775709702
TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI
N° d'ICS : FR70ZZZ000884

046

2023

Avis d'échéance valant facture

X 1/4 50/26/32875/8482 02AA6459370P4TF 41 BUG

LA POSTE

PM C57M - 1889091B

SD : 862019554342569



Vos informations sociétaire

Identifiant : 1889091 B

Retrouvez toutes vos garanties et
téléchargez vos attestations sur
espacepersonnel.maif.fr

Le 1^{er} janvier 2023

ASSOCIATION LA GELINE
CHEZ MR SEGAULT GUILLAUME
6 RUE FRANCIS MARTIN
88630 FREBECOURT

Chère Sociétaire, Cher Sociétaire,

Nous vous adressons votre avis d'échéance pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, établi sur votre situation contractuelle au **18/11/2022**. Toute modification ou souscription enregistrée après cette date n'apparaîtra donc pas sur ce document.

Nous vous invitons à relire avec soin vos informations et à nous contacter pour signaler tout changement.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez au quotidien.

Besoin d'informations complémentaires ?

Nous appeler

09 78 97 98 99

Appel non surtaxé.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Assurance multirisque - *Raqvam*

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions (détails en annexe)

Frais d'échéance (détails en annexe)

HT

TTC

274,60 €

300,10 €

5,90 €

7,31 €

Nous rendre visite

Votre pôle Associations,
Collectivités, Entreprises

34 avenue André Malraux

METZ

Accueil avec ou sans rendez-vous.

Nous écrire

gestionsocietaire@maif.fr

Merci de nous indiquer votre
numéro de sociétaire en objet.

MAIF

Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort cedex 9

Vous avez choisi de payer votre cotisation annuelle en 1 fois.

La somme de **313,31 €** sera prélevée le 9 janvier sur votre compte n° FRXXXXXXXXXXXX035579026XX conformément à votre autorisation n° ++100002027079 R.

Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 € (détails en annexe).

N° de sociétaire : 1889091 B

2023

*Ci-dessous le détail de vos contrats***Assurance multirisque - Raqvam**

HT

TTC

274,60 €

300,10 €

INTITULEVOLUME

FORF.100 SPORT CAT.3

1 FORFAIT(S)

250,77 €

273,34 €

001 - CHEZ MR SEGAULT GUILLAUME 6 RUE
FRANCIS MARTIN 88630 FREBECOURT
FORF.7 700E/OCC.TEMP

1 FORFAIT(S)

23,83 €

26,76 €

Part de la cotisation réglementaire relative aux catastrophes naturelles : Contrat Raqvam 2,59 € TTC

Toute opération contractuelle enregistrée après le 18/11/2022 entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et le relevé de compte) et non la réédition d'un nouvel avis d'échéance.



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Barème de frais applicables à compter du 01/01/2023 pour les Associations et les Collectivités

Les montants TTC indiqués incluent les taxes sur les conventions d'assurance
(lorsqu'elles s'appliquent).

Pourquoi ce document ? Il répertorie l'ensemble des frais applicables en fonction des contrats détenus.

Droit d'adhésion ou d'admission et frais de réadmission recouvrables une seule fois à la souscription du premier contrat

Intitulé des sommes mises en recouvrement	Montant HT	Montant TTC	Taux de taxes
Droit d'adhésion*	5,00 €	5,00 €	0 %
Frais de réadmission	4,59 €	5,00 €	9 %

* Les écoles maternelles et primaires sont exemptées du paiement du droit d'adhésion.

Frais de paiement applicables en cas de fractionnement de la cotisation annuelle

Modalité de paiement	Contrat(s) détenu(s)	Frais HT	Frais TTC ¹	Taux de taxes
2 X	Vam seul ou Raqvam + Vam ou Auto-mission	1 %	1,33 %	33 %
	Raqvam uniquement	1 %	1,09 %	9 %

Pour le paiement en 2 fois, le montant des frais est calculé à partir de la cotisation annuelle HT.

Modalité de paiement	Contrat(s) détenu(s)	Frais HT	Frais TTC ¹	Taux de taxes ²
12 X	Quel que soit le contrat	1,80 %	2,39 %	33 %

Pour le paiement en 12 fois, le montant des frais est calculé à partir de la cotisation annuelle TTC.

Frais d'échéance

Contrats et garanties	Montant HT	Montant TTC	Taux de taxes
Souscripteur des garanties Raqvam relevant des domaines suivants : école maternelle, école primaire, collège, lycée, établissement d'enseignement supérieur, Greta, formation continue et éducation permanente du secteur public	6,71 €	7,31 €	9 %
Souscripteurs uniquement des garanties Vam ou souscripteurs relevant des secteurs autres que ci-dessus avec ou sans garantie Vam et payant une cotisation annuelle H.T :			
• Inférieure à 765 €			
Vam ou Raqvam + Vam ou Auto-mission	6,71 €	8,92 €	33 %
Raqvam uniquement	6,71 €	7,31 €	9 %
• Comprise entre 765 € et 3 050 €			
Vam ou Raqvam + Vam ou Auto-mission	20,12 €	26,76 €	33 %
Raqvam uniquement	20,12 €	21,93 €	9 %
• Supérieure à 3 050 €			
Vam seul ou Raqvam + Vam ou Auto-mission	40,25 €	53,53 €	33 %
Raqvam uniquement	40,25 €	43,87 €	9 %

Les frais d'échéance sont destinés à couvrir les frais qu'entraîne l'opération de recouvrement de la cotisation annuelle indépendamment des opérations réalisées. Le montant de ces frais varie en fonction de la nature des contrats souscrits et du montant de la cotisation annuelle HT. Ils s'appliquent à chaque échéance annuelle, dont la date est fixée à la MAIF au 1^{er} janvier.

Frais d'impayés applicables en cas de défaut de paiement de la cotisation

Intitulé des sommes mises en recouvrement	Montant HT	Montant TTC	Taux de taxes ²
Frais d'impayés	5,34 €	7,10 €	33 %

La contribution « solidarité victimes terrorisme infractions » est fixée à 5,90 €. Elle est perçue à la souscription puis une fois par an, à l'échéance, au profit du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), pour chaque contrat comportant une garantie dommages. Elle n'est ni fractionnable lors de la souscription, ni remboursable en cas de suppression ou de résiliation en cours d'année.

1. Frais HT x taux de taxes applicable.

2. Taux spécifiques appliqués à Saint-Martin 10 %, à Monaco 7 % et à Saint-Barthélemy 0 %.